

21,90% D'EAU POTABLE PERDUS DANS LE PUY DE DOME **L'UFC-QUE CHOISIR DU PUY DE DOME SE MOBILISE CONTRE "LA FUITE EN AVANT !"**

Si l'UFC-Que Choisir n'a de cesse, année après année, de dénoncer la confiscation de l'eau par les embouteilleurs (Danone, SEV) la pression de l'agriculture intensive et de l'irrigation sur l'eau, tant en termes de quantité que de qualité (pollution), l'association épingle aujourd'hui un autre mal pour la préservation de la ressource : l'état des réseaux de canalisation.

Alors que le ministère de la Transition écologique indique que notre département subira *probablement* une nouvelle sécheresse cet été, l'UFC-Que Choisir du Puy de Dôme dénonce aujourd'hui "*La fuite en avant !*" pour alerter sur le niveau préoccupant des pertes d'eau potable dans le Puy de Dôme, 21,90% disparaissant à cause des fuites des canalisations. Cette précieuse ressource devant être plus que jamais économisée alors que notre climat change à un rythme accéléré, l'Association demande aux pouvoirs publics de mettre en œuvre un véritable plan de rénovation des réseaux. Elle lance par ailleurs une action de sensibilisation de l'opinion publique.

L'impact de l'évolution climatique se fait désormais sentir de manière très concrète sur notre approvisionnement en eau. L'été dernier, le département du **Puy de Dôme** a été officiellement placé en situation **d'alerte renforcée**

De telles sécheresses seront inéluctablement amenées à se multiplier avec la diminution des précipitations prévues pour les prochaines décennies. Les climatologues et les hydrologues indiquent que la recharge des nappes phréatiques devrait baisser en moyenne de 10 % à 25 %¹ et qu'elle risque d'être particulièrement marquée dans le bassin de la Loire (-25 % à -30 %). Et que dire de celle de Volvic qui impacte gravement les habitants de 33 communes pour leur approvisionnement en eau potable.

Les débits moyens des fleuves pourraient être réduits de 10 % à 40 % sur l'ensemble de l'année.

Quant aux débits estivaux des fleuves, ils pourraient être réduits de 30 % à 60 %.. Regardons l'évolution des débits de l'Allier (ressource pour de nombreux puis de captage), la Sioule ou la Dore..

Alors que les experts se déclarent assez pessimistes, avec un risque de sécheresse fort à très fort sur une majorité des nappes phréatiques du territoire français, l'UFC Que Choisir du **Puy de Dôme** alerte sur le niveau alarmant des pertes d'eau potable qu'elle a relevé dans le Puy de Dôme et la faiblesse des mesures prises pour y remédier.

Avec 21,90 % de pertes, le département du Puy de Dôme se classe parmi les plus mauvais pour les taux de fuites d'eau potable !

Sur l'ensemble du département, 21,90% de l'eau potable sont perdus à cause des fuites de canalisation, ce qui fait du Puy de Dôme l'un des départements de France les plus mal classés pour les eaux de fuites d'eau potable !

Ces pertes considérables représentent chaque année l'équivalent des trois quarts de la consommation en eau de Clermont-Ferrand.

Les canalisations en matériaux fragiles (fonte grise, PVC collé, amiante-ciment) représentent en effet plus de la moitié (55 %) du réseau français et une grande partie d'entre elles a déjà dépassé l'âge où elles auraient dû être remplacées.

En 2019 les Assises de l'Eau ont fixé l'objectif de renouveler 1 % du réseau national par an. Mais **dans le Puy de Dôme, 92 % des communes sont en-dessous de cet objectif national.**

¹ Rapport Explore 70 du Bureau de Recherches Géologiques et Minières et Rapport d'information fait au nom de la délégation sénatoriale à la prospective sur l'adaptation de la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 – Sénat - Mai 2019

Fuite d'« O, AU, EAU » : une action de sensibilisation symbolique



Déterminée à conscientiser l'opinion publique sur la gabegie économique et environnementale que constituent les fuites d'eau potable dans les canalisations, **les associations locales de Clermont-Ferrand et d'Issoire participent à l'opération nationale de l'UFC-Que Choisir : « La fuite en avant »**. A l'image du livre « la disparition », les bénévoles de l'association locale font provisoirement disparaître les « o, au, eau » de noms de communes sur les panneaux d'entrée de ville pour dénoncer l'ampleur des fuites d'eau dans le département et appeler à un véritable plan

de rénovation des réseaux.

Plan de rénovation des réseaux : une volonté politique en fuite

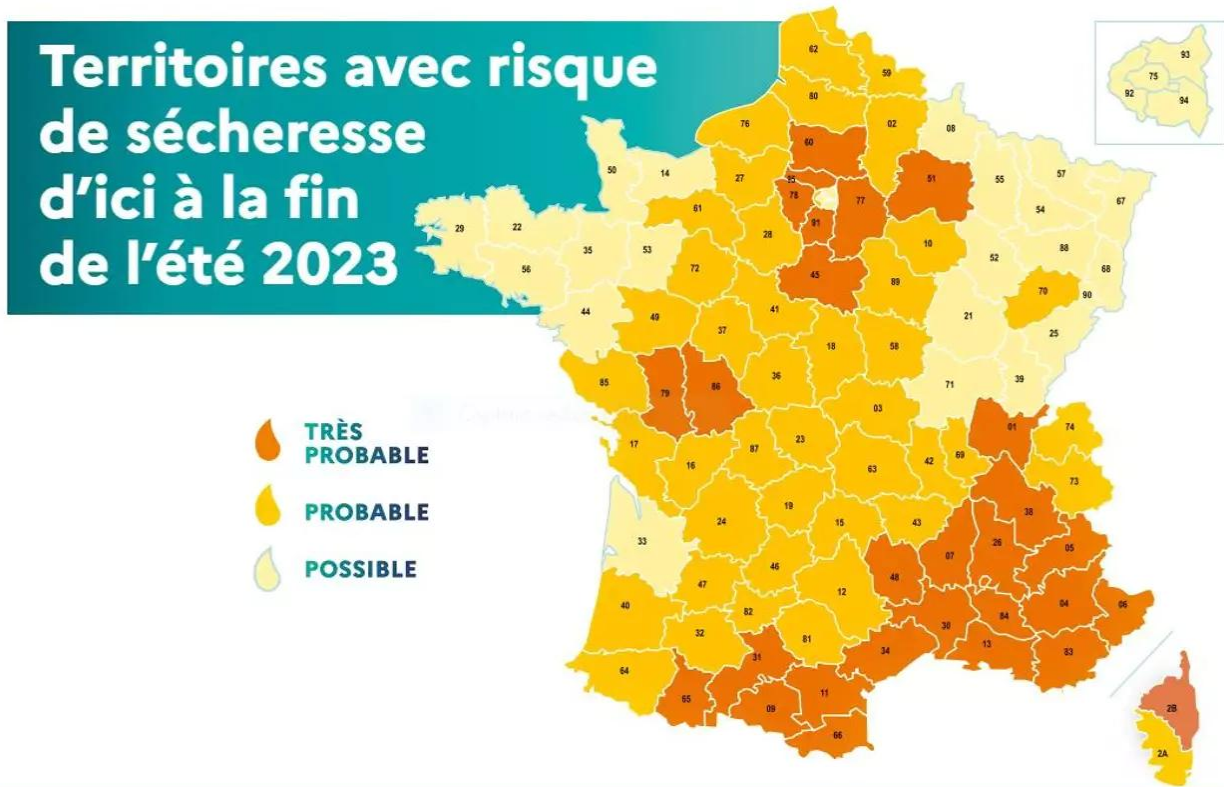
Avec la suppression totale en 2016 de l'aide en matière d'ingénierie apportée par les services de l'Etat (connaissance de l'état des réseaux, programmation des travaux, maîtrise d'ouvrage...), les communes sont désormais seules responsables de l'entretien des réseaux. Si les grandes et moyennes collectivités peuvent être en capacité de mobiliser les moyens humains et financiers pour assurer la gestion de leur réseau, tel n'est pas le cas des plus petites communes qui ont les plus grandes difficultés à connaître l'état de leur réseau ou à financer sa rénovation.

Quant aux aides financières, elles sont limitées par la **faiblesse du budget de l'agence de l'eau de Loire Bretagne et l'iniquité des contributions entre les différents acteurs**. Alors que les utilisateurs de l'eau sont censés contribuer au financement en proportion des volumes qu'ils prélèvent dans le milieu naturel, **l'agriculture ne contribue qu'à 15 % de la redevance prélèvement**, alors qu'elle représente l'essentiel des consommations nettes d'eau en été.

Dans le cadre du plan Eau, le Président de la République a bien évoqué le sujet des fuites d'eau, mais pour proposer des mesures dérisoires. Alors que les experts exigent 2.5 à 3 milliards annuels, le Président a annoncé 180 millions d'euros, ciblés sur les plus petites communes... bref, une goutte d'eau !

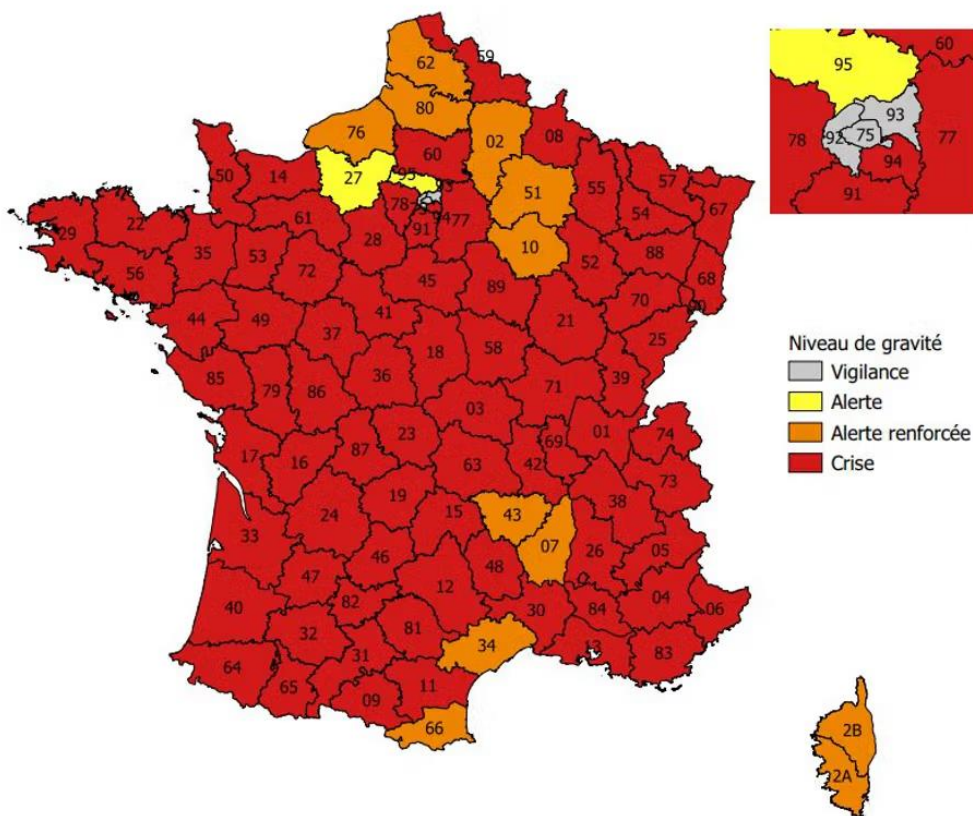
Dans un contexte de raréfaction manifeste de la ressource, il est plus que jamais indispensable et urgent de limiter les pertes d'eau potable. A cet effet, l'UFC-Que Choisir demande aux pouvoirs publics :

- **Un renforcement des aides de l'agence de l'eau Loire Bretagne aux collectivités prioritaires en termes de raréfaction de la ressource et de fuites ;**
- **Une augmentation du budget de l'agence en faisant progresser les redevances prélèvement payées par les acteurs professionnels ;**
- **Un développement de l'appui technique du département aux petites communes ;**
- **Des objectifs plus ambitieux en termes de taux de pertes autorisés et de connaissance de l'état des réseaux par les communes.**

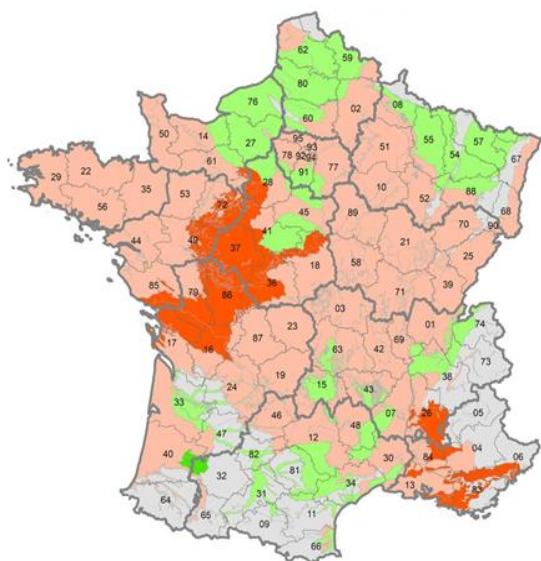


Source Ministère de la Transition écologique

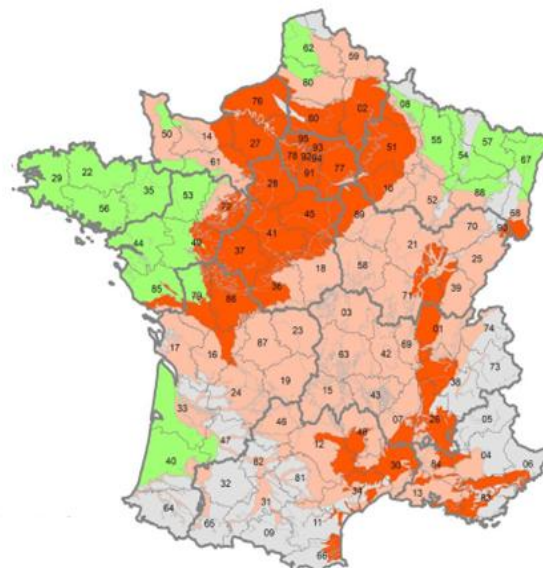
Carte représentant le niveau de gravité maximal limitant les usages de l'eau par département en vigueur au 30/08/2022



Risques de pénurie sur les nappes phréatiques



Mai 2022



Mai 2023



Source : BRGM

Bassin Loire – Bretagne

